

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

SÉANCE DÉPARTEMENTALE

Vendredi 18 octobre 2019

SOMMAIRE

FUSION 78/92

- Le Département des Hauts-de-Seine adhère au groupement d'intérêt public ActivitY' pour créer le premier GIP interdépartemental d'insertion professionnelle de France
- Plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile et de planification familiale : recruter pour assurer la couverture d'appel de la totalité des services

TERRITOIRE

- Une SEM départementale de développement économique
- Bilan de l'Action Foncière pour un Développement Equilibré des Yvelines (AFDEY)

AIDE AUX COMMUNES

- Deux contrats ruraux pour les communes de Mareil-le-Guyon et Senlisse
- Une subvention exceptionnelle pour la commune de Choisel
- 5 nouveaux contrats «Départemental Équipement»
- Adoption d'un avenant au contrat départemental pour la commune d'Elancourt
- Modification du règlement du Contrat rural Yvelines +
- Entretien du patrimoine rural
- Création du dispositif «Restauration des patrimoines historiques 2020-2023»

FUSION 78/92

“ C’est une mobilisation sans précédent qui donne à notre politique d’insertion une envergure nouvelle propice à la création de solutions efficaces car adaptées aux réalités du marché du travail sur nos deux territoires”,

Pierre Bédier,
Président du Département des Yvelines.



“ Un an après l’adhésion du Département des Hauts-de-Seine au GIP Activity’, et suivant la politique de rapprochement de nos deux Départements, nous réaffirmons notre volonté commune de constituer le premier GIP interdépartemental de l’insertion Hauts-de-Seine et Yvelines ”

Patrick Devedjian,
Président du Département des Hauts-de-Seine.

Le Département des Hauts-de-Seine adhère au groupement d’intérêt public Activity’ pour créer le premier GIP interdépartemental d’insertion professionnelle de France

Créé le 20 avril 2015, le groupement d’intérêt public « Agence départementale d’insertion des Yvelines » (Activity’) a pour missions de **développer et promouvoir de nouvelles solutions de lutte contre les situations d’exclusion socioprofessionnelle** des Yvelinois et particulièrement celle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

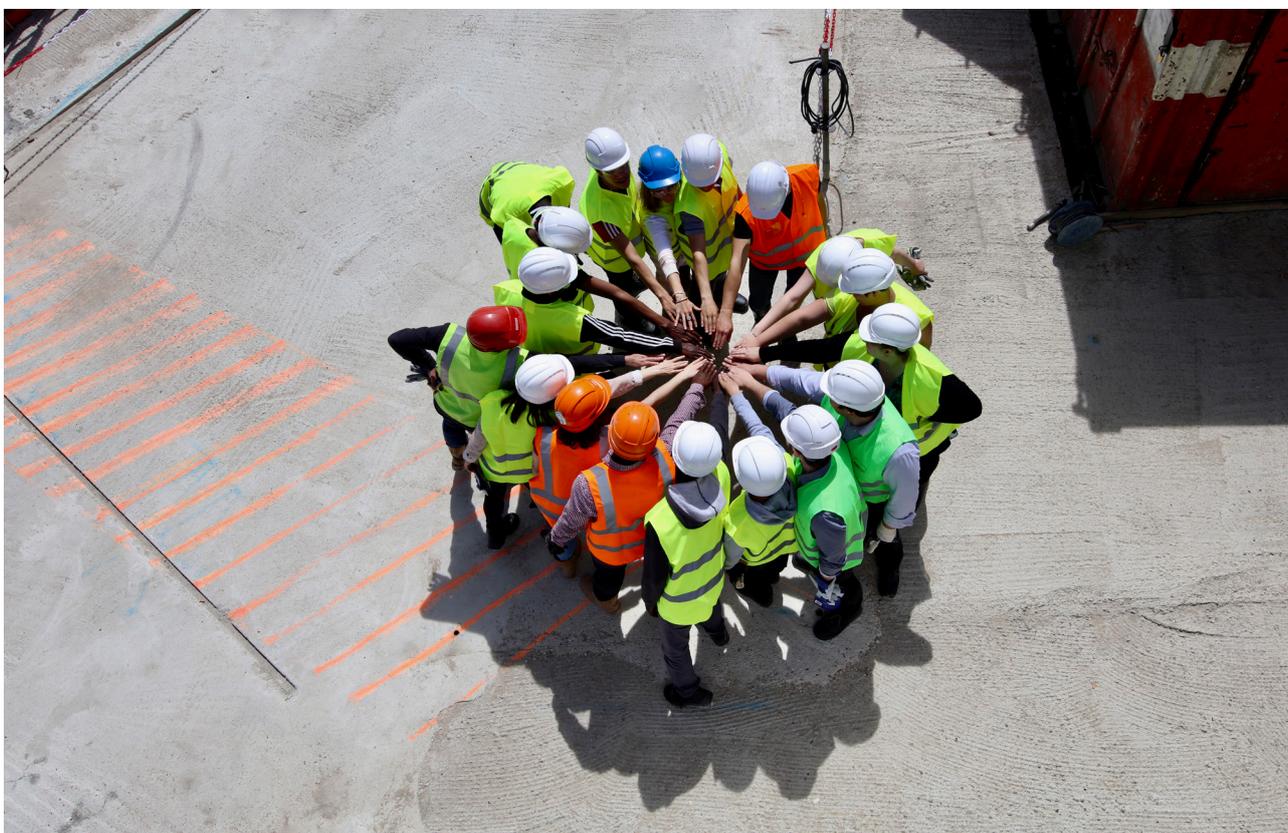
En approuvant l’adhésion du Département des Hauts de Seine, jusqu’ici « partenaire » au sein du Conseil d’administration, **le GIP Activity’ devient** par conséquent **le premier GIP interdépartemental d’insertion professionnelle de France**. Cette initiative intervient dans le cadre de la politique de rapprochement des deux départements.

FUSION 78/92

Les Programmes Départementaux d'Insertion (PDI) respectifs consacreront le rôle de pilote confié à ActivitY' pour formaliser et structurer les actions d'insertion. Pilotés par le GIP interdépartemental, les PDI yvelinois et altosequanais auront ainsi vocation à porter des actions communes qui permettront de :

- **rendre plus employables les publics les plus éloignés de l'emploi** (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes et habitants des quartiers prioritaires) et de **les faire accéder à l'emploi de manière durable**,
- **renforcer l'accompagnement intensif des personnes** en développant notamment le partenariat avec Pôle emploi dans le cadre du dispositif « accompagnement global »,
- **mettre en place une stratégie commune de développement des relations** avec les partenaires économiques.
- **construire avec les partenaires respectifs une offre de formation qualifiante et professionnalisante** adaptée aux besoins des publics et des entreprises qui recrutent,

En parallèle, **la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a également rejoint le GIP interdépartemental.**



FUSION 78/92

Plateforme téléphonique centralisant les appels en matière de protection maternelle et infantile (PMI) et de planification familiale (PF) : recruter pour assurer la couverture d'appel de la totalité des services

Depuis juin 2018, les appels destinés aux services de PMI et de PF du Département des Hauts-de-Seine sont pris en charge par la plateforme téléphonique mutualisée avec le Département des Yvelines.

Les missions confiées à la plateforme téléphonique sont de :

- **répondre aux demandes** d'information générale,
- **proposer un rendez-vous** pour les consultations en centre pour tous les professionnels (médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, gynécologues, conseillères conjugales...),
- **orienter les appelants** vers les partenaires pour les sollicitations qui ne relèvent pas du champ de la PMI ou de la PF.

Aujourd'hui, la plateforme téléphonique compte 9 agents dont 1 superviseur et 8 téléconseillers (4 dédiés au Département des Yvelines et 4 au Département des Hauts-de-Seine). Suite à l'évaluation du déploiement réalisé entre janvier et avril 2018, **des recrutements supplémentaires, mesurés par le superviseur de la plateforme et validé par le Département des Hauts-de-Seine, pourraient être nécessaires afin de conserver un niveau satisfaisant de qualité de la réponse téléphonique.**



TERRITOIRE



Une société d'économie mixte (SEM) départementale de développement économique

La SEM Satory Mobilités, dont le Conseil départemental des Yvelines est coactionnaire majoritaire avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, a été **créée en 2015 afin d'accompagner le développement du cluster des mobilités de Versailles Satory**.

En novembre 2018, la SEM a notamment permis la livraison du mobiLAB, un bâtiment de 7 000 m² accueillant les équipes de recherche de VEDECOM, TRANSDEV et IFSTTAR.

Le Département souhaite aujourd'hui étendre le champ d'action de cette SEM à l'échelle des Yvelines. L'ambition, portée par le Conseil départemental et partagée avec la Banque des Territoires, vise à **faire de**

ce nouvel outil un opérateur d'investissement agile et souple, capable d'associer territoires et industriels au gré des projets et des opportunités, pour renforcer le développement économique du territoire.

Dans cet objectif, **le Département va racheter ses parts sociales à Versailles Grand Parc**, qui demeurera un partenaire clé de la SEM, en maintenant sa participation à hauteur de 5% du capital actuel. **Le rachat se fera à la valeur nominale des apports initiaux de la communauté d'agglomération, soit 1 455 000 €.**

Le Département pourra ensuite contracter avec les autres EPCI des Yvelines en fonction des projets développés.

TERRITOIRE

Bilan de l'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY)

Afin d'accompagner le développement économique et résidentiel des Yvelines, le Département a mis en œuvre un programme d'action foncière destiné à assurer l'anticipation et la maîtrise foncière de sites stratégiques. Pour cela, **le Département a signé en 2008 avec l'EPFIF une convention relative à un programme d'Action Foncière pour un Développement Équilibré des Yvelines (AFDEY), qui a depuis fait l'objet de 4 avenants, portant l'engagement financier du Département à 222,6 M€.**

Les acquisitions réalisées en 2018 sur fonds AFDEY représentent un montant total de 14,9 M€ :

- **Le Pecq** : acquisition de la résidence des Lys (10,7 M€),
- **Mantes Station** : plusieurs parcelles de l'îlot situé au pied de la gare (2,5 M€),
- **Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan Les Mureaux** : acquisition de l'îlot I destiné à accueillir le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) interdépartemental (655 K€),
- **zone d'activité de Porcheville** : acquisition d'une emprise foncière à vocation économique de 9 000 m² (570 K€), à proximité du port de Limay,
- **ZAC de l'OIN Seine-Aval** : acquisition d'emprises foncières dans la ZAC Mantès Innovaparc (500 K€).

Les cessions réalisées en 2018 sur fonds AFDEY représentent un montant total de 10,9 M€ :

- **6,2 M€ pour la cession**, sous forme de loyers capitalisés, de la résidence des Lys au Pecq, au bailleur Les Résidences Yvelines Essonne pour la transformation du bâtiment en logements sociaux,
- **4,7 M€ pour la cession au Département du terrain des Marronniers à Versailles – Satory** afin de permettre l'implantation du Campus Innovation MINES ParisTech.

Deux promesses de cessions ont également été signées :

- **La résidence des Lys au Pecq** (4,7 M€),
- **Le centre d'entraînement du Paris Saint-Germain à Poissy** (13 M€).

En 2019, les acquisitions prévues sont d'un montant prévisionnel de 55,2 M€ et permettront d'assurer la maîtrise foncière des terrains suivants :

- **Poursuite des acquisitions foncières des ZAC de l'OIN Seine-Aval** : acquisition des foncières de Mantès Université (11,7 M€),
- **Acquisition d'un bâtiment logistique aux Mureaux** pour y permettre l'implantation du projet de Hub industriel, en lien avec la démarche de projet initiée par les services de l'Etat,
- **Acquisition du garage Peugeot aux Mureaux** dans le cadre de la convention quartiers de gares EOLE pour permettre l'amélioration des conditions de circulation sur la route départementale (3,1 M€),
- **Vernouillet** : acquisition d'emprises foncières pour la réalisation d'une opération d'aménagement (2,2 M€),
- Premières acquisitions en mode foncière pour la **requalification de zones commerciales dégradées**,
- **Acquisitions foncières sur le site de PSA à Poissy.**



AIDE AUX COMMUNES

Deux contrats ruraux pour les communes de Mareil-le-Guyon et Senlisse

Le contrat rural est un dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département et la Région Ile-de-France aux collectivités de moins de 2 000 habitants. En accompagnant financièrement les collectivités, le contrat rural concourt à **développer l'offre d'équipements et de services**, et à **valoriser le cadre de vie** au travers d'actions sur les espaces publics et la réalisation de travaux d'intérêt public. Il s'inscrit dans la politique de soutien au développement que le Département souhaite poursuivre en faveur des communes du secteur rural.



MAREIL-LE-GUYON (383 habitants) :
370 000 € financés (subvention départementale : 111 000 €) pour les opérations suivantes :

- **rénovation extérieure de la mairie et de ses abords** (montant de l'opération : 95 000 €)
- **rénovation de deux logements** (montant de l'opération : 95 000 €)
- **restauration des murs extérieurs de l'église du XIX^e** (montant de l'opération : 180 000 €)

SENLISSE (510 habitants) :
370 000 € financés (subvention départementale : 111 000 €) pour les opérations suivantes :

- **rénovation de bâtiments communaux** (montant de l'opération : 227 991 €)
- **enfouissement de réseaux** (montant de l'opération : 142 284 €)

Ces contrats ruraux sont soutenus par l'agence départementale IngénierY' qui a pour mission d'apporter une assistance dans les domaines technique, financier et juridique.

Une subvention exceptionnelle pour la commune de Choisel

La commune (565 habitants) a acquis en 2018 une ancienne auberge en centre bourg afin de **redynamiser le village en y installant une activité de restauration et de commerce**. Sa situation, au cœur du parc naturel régional de la Haute vallée de Chevreuse, permettra au projet de bénéficier de la fréquentation touristique.

Montant de la subvention : 250 000 € soit 50% du montant global hors taxe.

AIDE AUX COMMUNES

5 nouveaux contrats «Départemental Équipement»

Le « Départemental Équipement « 2017-2019 » est le dispositif de soutien à l'équipement local proposé par le Département aux collectivités dont la population est comprise entre 2 000 et 25 000 habitants.

En accompagnant financièrement ces collectivités, le « Départemental Équipement 2017-2019 » concourt à **développer l'offre d'équipements et de services**, et à **valoriser le cadre de vie** au travers d'actions sur les espaces publics et la réalisation de travaux d'intérêt public.

Cinq communes sont aujourd'hui concernées :

BOUGIVAL (8 894 habitants) :

332 344 € HT (subvention départementale : 99 703€) pour les opérations suivantes :

- **L'extension du centre technique municipal** (montant de l'opération : 93 194 €)
- **La réhabilitation partielle de bâtiments communaux** (montant de l'opération : 177 905 €)
- **L'aménagement du local du club « l'âge d'or »** (montant de l'opération : 61 245€)

GARGENVILLE (7 266 habitants) :

2 000 000 € HT (subvention départementale : 600 000€) pour les opérations suivantes :

- **L'aménagement du bâtiment Casanova** (montant de l'opération : 897 744 €)
- **La réhabilitation de bâtiments communaux** (montant de l'opération : 372 945 €)
- **La mise aux normes PMR d'équipements municipaux** (montant de l'opération : 1 186 369€)

LIMAY (16 682 habitants) :

1 085 025 € HT (subvention départementale : 325 507€) pour les opérations suivantes :

- **L'extension du groupe scolaire P. Kergomard** (montant de l'opération : 595 855€)
- **L'aménagement de l'aire sportive des Fosses Rouges** (montant de l'opération : 249 170 €)
- **L'aménagement du parc des Célestins** (montant de l'opération : 240 000 €)

MEULAN-EN-YVELINES (9 157 habitants) :

807 000 € HT (subvention départementale : 242 100 €) pour les opérations suivantes :

- **L'aménagement d'une aire de jeux** (montant de l'opération : 140 000 €)
- **L'aménagement d'un chemin piétonnier** (montant de l'opération : 260 000 €)
- **L'aménagement de deux city-stades** (montant de l'opération : 407 000 €)

VÉLIZY-VILLACOUBLAY (20 904 habitants) :

2 000 000 € HT (subvention départementale : 600 000€) pour les opérations suivantes :

- **La rénovation de la toiture de l'Onde** (montant de l'opération : 1 315 410 €)
- **La construction d'un multi-accueil et d'une ludothèque** (montant de l'opération : 2 848 469 €)

AIDE AUX COMMUNES

Adoption d'un avenant au contrat départemental pour la commune d'Elancourt

La municipalité (25 829 habitants) a mené une réflexion sur la pérennité de ses équipements communaux qui l'a conduit à **reconsidérer ses priorités de réhabilitation**. Initialement, le contrat départemental, adopté en mars 2017, comprenait les réhabilitations de la maison de quartier de la Villedieu, de la maison de quartier de l'Agiot et des vestiaires du stade Guy Boniface. Aussi, la commune souhaitant aujourd'hui intégrer la réhabilitation des vestiaires dans un projet global ultérieur du réaménagement de la plaine des sports, et reporter la réhabilitation de la maison de quartier de l'Agiot, la municipalité souhaite désormais privilégier :

- **La réhabilitation de la cantine du groupe scolaire de la Villedieu** (montant de l'opération : 525 288 € - subvention départementale : 156 000 €)
- **La réfection de sols dans divers établissements scolaires** (montant de l'opération : 183 692 € - subvention départementale : 54 000 €)

Modification du règlement du Contrat rural Yvelines +

En 2016, à l'occasion de la refonte du Contrat Rural, **le Département créait un financement complémentaire réservé aux communes dont la population est comprise entre 1 000 et 2 000 habitants**, permettant de maintenir un niveau d'aide suffisant à ces municipalités au regard de leurs besoins.

Désireux d'accroître son soutien à l'investissement des communes rurales, **l'assemblée départementale décidait, en juin 2019, de doubler son soutien financier en créant le Contrat Rural Yvelines +** (8 M€ sur 3 ans à 32 M€ sur 6 ans), complémentaire du Contrat Rural, de la Région, et garantissait cet engagement jusqu'en 2025.

La date d'effectivité de ce Contrat Rural Yvelines + a été fixé au 1^{er} janvier 2020. Afin de rétablir un financement homogène pour l'ensemble des communes rurales, **une rétroactivité de sa mise en œuvre à compter du 1er janvier 2017 vient d'être adoptée.** Par conséquent, **l'ensemble des communes rurales de moins de 2 000 habitants ayant signé un contrat rural en 2017, 2018 et 2019 pourront solliciter une subvention supplémentaire** calculée selon les modalités du Contrat Rural Yvelines + pour toutes les opérations non soldées.



AIDE AUX COMMUNES

Entretien du patrimoine rural

En décembre 2017, le Département votait la mise en place du dispositif innovant « Entretien du patrimoine rural 2018-2021 » destiné à accompagner les communes rurales yvelinoises dans leurs efforts de préservation du patrimoine historique, en les incitant à entretenir régulièrement les édifices afin de limiter les opérations de restauration lourdes et coûteuses. Mise en place pour une durée de quatre ans (2018 à 2021), l'initiative s'adresse aux communes ou groupements de communes adhérentes à l'agence IngénieurY et inclut une aide financière sous forme de fonds de concours avec délégation de la maîtrise d'ouvrage au Département.

D'un montant total de 3,6 M€, l'aide départementale repose désormais sur de nouveaux plafonds :

- **8 000 € pour la création des carnets d'entretien** contre 4 000 € actuellement,
- **4 000 € pour la mise à jour des carnets d'entretien** contre 1 000 € actuellement,
- **15 000 € pour la réalisation des travaux d'entretien** contre 6 000 € actuellement.



Création du dispositif « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 »

En prévision de l'achèvement du dispositif « Restauration des patrimoines historiques en péril 2017-2019 » le 31 décembre 2019, le Conseil départemental renouvelle dès à présent son engagement dans ce domaine en instaurant un nouveau dispositif sur quatre ans (2020-2023), en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine historique monumental, mobilier et documentaire.

Les Yvelines possèdent un patrimoine historique riche et varié, d'intérêt national comme local, vecteur d'identité et d'attractivité territoriale, qui a conduit le Département à soutenir, depuis près de 30 ans, la majorité des actions conduites en faveur de sa conservation et de sa valorisation.

Aujourd'hui, malgré une incitation à la préservation du patrimoine communal par un appui financier départemental, les projets des communes dans le domaine de la restauration demeurent encore nombreux.

C'est pourquoi, dans la continuité des programmes en faveur de la sauvegarde et de la préservation du patrimoine historique des communes yvelinoises tenus jusqu'à présent, le nouveau dispositif comportera trois volets :

- **Les édifices patrimoniaux**, non protégés et protégés au titre des monuments historiques ;
- **Les objets d'art et documents d'archives**, non protégés et inscrits au titre des monuments historiques ;
- **Les objets d'art classés au titre des monuments historiques** (programme complémentaire à celui de l'Etat).

L'ensemble représentera ainsi un montant total pour les quatre années de 2 500 000 € en investissement.

dossier de presse

Amélie BAILLEAU

Attachée de presse
Direction de la Communication

01 39 07 78 41
06 10 68 07 49
abailleau@yvelines.fr

-  yvelines.fr
-  [Yvelines.78](https://www.facebook.com/Yvelines.78)
-  [Les_Yvelines](https://twitter.com/Les_Yvelines)
-  [Conseil Départemental des Yvelines](https://www.youtube.com/ConseilDépartementalDesYvelines)
-  [départementyvelines](https://www.linkedin.com/company/départementyvelines)

